



Lancement du parcours de soins télédermatologie en Occitanie

Compte-rendu n°1

08/12/2022 - de 20h30 à 22h30 - @ : intercpts.occitanie@gmail.com

—

Animateur

Nicolas HOMEHR – Médecin généraliste et Président de la CPTS du Sud Toulousain

Mathieu ARNAU – Coordonnateur de la CPTS du Toulousain

Lisa FOURNIÉ – Chargée de mission à la CPTS du Sud Toulousain

Rédacteur

Lisa FOURNIÉ – Chargée de mission à la CPTS du Sud Toulousain

Maria HOUBRE – Assistante de coordination de la CPTS du Sud Toulousain

Ordre du jour

- ❖ Etat des lieux
- ❖ Axes de réflexion - Benchmark
- ❖ Objectifs et propositions
- ❖ Formation
- ❖ Synthèse

Notes

Etat des lieux

→ **Nicolas HOMEHR – Médecin généraliste et Président de la CPTS du Sud Toulousain**

La dermatologie en France est une spécialité en médecine qui est en tension. L'idée étant de trouver différentes sources d'organisation afin de pallier, au mieux, à cela. Ainsi, nous proposons cette réunion afin de recenser ce qui existe déjà et de construire un lien territorial.

En 2021, l'ARS Occitanie s'est emparée du sujet et je vais vous présenter dans l'avancée des travaux qui ont été fait jusque-là.

La télédermatologie en Occitanie a été initiée par les dermatologues du CHU afin de développer des solutions techniques et des moyens afin de réguler la demande. Il existe différentes solutions telles que Omnidoc, Messagerie Sécurisée Santé, Téléo, mais parfois les données de santé sont transmises de façon non sécurisée par SMS ou WhatsApp par exemple. Nous savons également que la téléexpertise est souvent non facturée soit parce que c'est une aide informelle apportée à un confrère, soit parce que le périmètre de remboursement est limité. Un avantage à réaliser la téléexpertise en dermatologie est que cette spécialité est visuelle et est adaptée à la prise en charge à distance.

Comme dit précédemment, la dermatologie fait partie des spécialités médicales dites « fragiles » au même titre que la cardiologie, l'ophtalmologie, la gynécologie et la pneumologie. Également, nous observons une répartition inégale des dermatologues sur le territoire Occitanie.

La téléconsultation est une consultation à distance, un acte direct, remboursée depuis septembre 2018. La téléexpertise est plus complexe, c'est un professionnel de santé qui sollicite l'avis d'un autre professionnel de santé. C'est un acte asynchrone qui est remboursé depuis février 2019 et dont les modalités de rémunération ont été mises à jour en avril 2022 avec l'avenant 9 à la convention. Les médecins ne peuvent pas réaliser plus de 20% de leur volume d'activité à distance sur une année civile.

	Tarification	Limites
Requérant → « RQD »	10€ / acte	Dans la limite de 4 actes par an pour un même patient
Requis → « TE2 »	20€ / acte	Dans la limite de 4 actes par an pour un même patient



Par la suite, Pascal Durand et Sylvain Cabanes ont souhaité que le projet soit à la main des professionnels de santé de la région.

En termes de chiffres, 1/3 français ont des problèmes de peau soit 16 Mi de personnes. Nous savons que les femmes sont plus touchées que les hommes. Les problèmes de peau les plus majoritaires sont l'acné, l'eczéma et le psoriasis et le mélanome n'apparaît qu'en 12^{ième} position avec 1.1 Mi de français. De par leur visibilité, les problèmes de peau impactent la santé physique et la santé mentale. Comme dit précédemment, nous sommes en pleine diminution du nombre de dermatologues en France avec une moyenne d'âge des dermatologues en activité de 51 ans. A savoir qu'il y a une augmentation du taux d'incidence du mélanome entre 2010 et 2018 de 3,8%. En 2018, 7 886 nouveaux cas de mélanome chez les hommes et 7 627 chez les femmes et 1 135 décès chez les hommes et 840 chez les femmes.

Pour résumer, on observe une répartition inégale des dermatologues sur le territoire Occitan avec 6 départements où il y a moins de 3 dermatologues pour 100 000 habitants. Cette spécialité est peu couverte dans les zones rurales et en EHPAD. Il est de ce fait nécessaire de désengorger les cabinets et les services de dermatologie et également trier les demandes urgentes et organiser leur prise en charge rapide.

Axes de réflexion - Benchmark

4 thèmes ont été abordés par Klaxoon afin de réaliser un Benchmark.

L'utilisation des outils de télé expertise est le 1^{er} thème abordé.

Les outils de téléexpertise utilisés par les participants sont :

- Omnidoc
- Conex
- Téléo
- Spico

Avec une majorité d'utilisation d'Omnidoc et de Conex.

Les dermatoscopes utilisés sont :

- Dermlite
- Heine
- Handyscope
- Pixience

Le 2nd thème abordé concerne l'utilisation de l'Intelligence Artificielle en dermatologie :

- 
- Belle Pro App
 - Anapix
 - Fotofinder

Afin de connaître l'offre territoriale, le 3^{ème} thème abordé est les organisations existantes :

- Utilisation de la télédermatologie dans un intérêt de gradation des urgences afin de prioriser les patients qui doivent être vu en consultation
- Utilisation des dermatoscopes pour alimenter le Dossier Médical Partagé avec les photos du patient
- Réalisation de téléexpertise par les médecins retraités de façon bénévole
- Communication entre médecins généralistes et dermatologues : téléphone, mail et fax
- Formation pratique des internes et médecins généralistes avec des dermatologues organisées en dehors du cadre pédagogique prévu (Toulouse)
- Travail en exercice coordonné
- Système de téléexpertise en cours de mise en place au CHU de Toulouse pour réguler les demandes d'avis et de consultation (renvoi vers le 2nd recours si la prise en charge ne nécessite pas l'intervention du niveau 3 tertiaire)
- Système d'astreinte : un dermatologue par jour répond aux demandes d'avis de téléexpertise de la région (hors région – Bretagne)

Pour finir, la place de la formation et notamment des internes est importante à prendre en considération.

- Formation à l'utilisation des dermatoscopes pour la prise de photo
- Approfondissement des connaissances des médecins généralistes en dermatologie
- Formation des internes durant leur année de SASPAS chez un dermatologue
- Formation des internes SASPAS (stage validant) dans une clinique
- Formation et sensibilisation des médecins généralistes aux problèmes dermatologiques notamment sur le savoir-être avec le patient (rassurer le patient, prise en charge d'une pathologie chronique, etc)

Objectifs et propositions

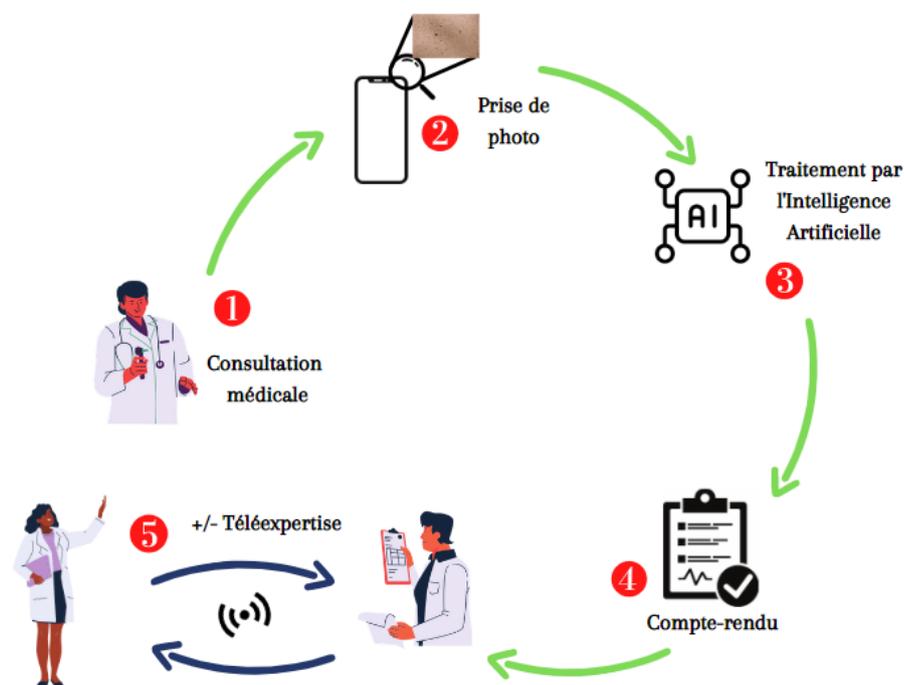
Les objectifs de la création de ce parcours sont :

- L'amélioration de l'accès aux soins : Prise en charge par le médecin généraliste et suivi pour les pathologies non complexes
- L'accès à l'innovation : intelligence artificielle pour l'aide au diagnostic et téléexpertise

- La formation d'étudiants en médecine générales, professionnels de premiers recours dont les médecins généralistes

En ce qui concerne la mise en place de ce projet, nous avons imaginé différents parcours en fonction des intervenants.

Une première proposition est la mise en place d'un parcours pour la prise en charge individuelle en médecine de ville des pathologies cutanées : durant une consultation, un médecin repère une anomalie cutanée chez son patient, il pourra solliciter de façon efficace un dermatologue en cas de doute. Celui-ci lui indiquera s'il est nécessaire de réaliser une consultation de 2nd recours.



Les outils utilisés, s'ils le souhaitent, sont le téléphone mobile, les applications d'Intelligence Artificielle et les applications de télé expertise.

La mise en place de ce parcours se prête à la création d'une Équipe de Soins Spécialisées. D'après l'article 18 de loi santé de juillet 2019, « une équipe de soins spécialisés est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de soins de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, dont les équipes de soins primaires, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux. L'équipe de soins spécialisés contribue avec les acteurs des soins de premier recours à la structuration des parcours de santé. » L'URPS des médecins libéraux d'Occitanie peut nous accompagner dans la création et la mise en place de cette équipe. Un FIR est prévu pour la mise en place de ce type d'exercice coordonné.



Une seconde proposition est la prise en charge individuelle en institution : durant le séjour d'un patient en Centre Hospitalier, Clinique, Soins de Suite et de Réadaptation ou Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, les équipes médicales et paramédicales pourront réaliser des dépistages chez leur patient dès lors qu'elles suspectent une pathologie cutanée.

Pour finir, la dernière proposition est la mise en place de campagne de prévention des maladies dermatologiques : réaliser des opérations flash de dépistage de pathologies cutanées durant des campagnes de prévention pour la population au sein de centre de santé, de pharmacies, de MSP. Effectuées par des équipes de premiers recours, le médecin traitant de chaque patient dépisté sera informé systématiquement.

Formation

Deux internes réalisent une thèse qualitative en médecine générale sur la télédermatologie.

Également, le Docteur Georges BES, dermatologue, s'est proposé pour réaliser des formations de médecins généralistes. Les modalités sont encore à établir. En ce qui concerne le financement, nous pourrions imaginer soit par DPC, soit par une CPTS, soit par l'ARS Occitanie.

Synthèse

De nombreuses idées ont pu être échangées sur les solutions existantes pour contourner le problème de pénurie de dermatologues tout en évitant une perte de chance pour le patient.

Ainsi le Benchmark partiel de l'offre régionale a pu être établi et ces moyens sont à déployer sur les territoires qui n'en ont pas : formation, lien ville-hôpital, matériels.